

Cargo Train Flex

Description de produit

Valable à partir de/date **01.2020**

Le produit Cargo Train Flex comprend les spécifications de prestation suivantes.

1. Spécifications de la prestation

1.1. Étendue de la prestation

Le produit Cargo Train Flex comprend le transport de marchandises sous forme de train complet, aussi bien dans le trafic intérieur suisse qu'au départ et à destination de gares à l'étranger.

Cargo Train Flex convient pour les gros envois qui font l'objet d'une commande mensuelle, hebdomadaire, à court terme ou irrégulière. Les jours de circulation, poids à transporter, itinéraires et heures de circulation sont convenus selon le délai défini dans l'offre. L'exécution dépend des capacités disponibles.

La prestation de base inclut le transport ferroviaire de la gare d'expédition à la gare de destination, ainsi qu'une opération unique de livraison/d'enlèvement sur une voie de débord ou une voie de raccordement. La livraison et l'enlèvement du train ou des wagons sur le site de débord ou la voie de raccordement s'entendent sans la formation du train.

Compris dans la prestation de base :

- vérification du wagon par un contrôleur technique;
- notification au client via CIS-online (aux points de desserte en Suisse).

Non compris dans la prestation de base :

- location de voie pour l'immobilisation des wagons sur les rails.

Le poids maximal transporté et la longueur maximale par train complet dépendent des lignes empruntées ainsi que des conditions locales, techniques et d'exploitation. Ces indications sont données dans le contrôle de disponibilité.

1.2. Délais

La durée de transport dépend de la distance et est conforme aux prescriptions de la CIM.

1.3. Points et horaires de desserte**Suisse**

Nous assurons la desserte à tous les points de raccordement et sur toutes les voies de débord, c'est-à-dire depuis ou vers l'ensemble des points de chargement ouverts dans toutes les gares à voie normale de Suisse.

International

Nous proposons des transports internationaux en collaboration avec nos partenaires ferroviaires européens. Les entreprises ferroviaires partenaires locales organisent la desserte régionale sur la voie de débord et de raccordement et déterminent les horaires et fréquences de desserte correspondants.

Les horaires et fréquences de desserte (Suisse et international) dépendent des besoins des clients ainsi que des conditions-cadres d'exploitation.

1.4. Horaire

Les horaires sont élaborés individuellement, compte tenu des besoins des clients et des conditions-cadres d'exploitation. Les horaires communiqués au client ne constituent pas des accords de délais de livraison au sens de l'art. 16 § 1 CIM.

1.5. Prestations supplémentaires

CFF Cargo propose de multiples prestations supplémentaires, par exemple:

- des prestations administratives, comme le dédouanement;
- la formations du train, la pesée, etc.

L'offre complète est publiée dans le document « Prix et conditions de CFF Cargo SA » disponible sur le site Internet de CFF Cargo : <https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html>.

1.6. Délais de chargement pour les wagons de CFF Cargo

Pour tout transport avec Cargo Train Flex, vous bénéficiez d'un délai de chargement sans contrepartie financière de 8 heures, voire 20 heures en cas de nouveau chargement immédiat. Si les wagons doivent rester plus longtemps, CFF Cargo facture en sus une taxe de stationnement par période de 24 heures entamée. Veuillez nous informer à temps lorsque les wagons sont prêts pour enlèvement afin qu'ils puissent être enlevés lors de la prochaine desserte.

Les modalités de commande suivantes s'appliquent pour le produit Cargo Train Flex.

2. Modalités de commande

2.1. Commande et délai de commande

La commande **ferme** de la prestation de transport intervient au plus tard le mercredi à 12h00 de la semaine précédant la date de transport souhaitée, avec précisions des éléments suivants:

- ➔ le parcours (lieu de chargement au départ, lieu de destination);
- ➔ le poids à transporter;
- ➔ le jour de circulation souhaité;
- ➔ le créneau horaire souhaité;
- ➔ le nombre de wagons réseau CFF nécessaires, y c. leur type.

CFF Cargo réalise un contrôle de disponibilité sur la base de la commande du client. Le transport est mis en œuvre selon les ressources disponibles. Les clients reçoivent une confirmation de CFF Cargo à l'issue de la phase de planification.

2.2. Commandes à court terme

Pour les commandes réalisables passées en dehors du délai de commande mentionné au point 2.1, le supplément suivant est facturé.

Délais	Coûts
Jusqu'au mercredi de la semaine précédente à 12h00	gratuit
Jusqu'à 48 h avant le transport	CHF 250. – par train
Jusqu'à 24 h avant le transport	CHF 250. – par train
Moins de 24 h avant le transport	CHF 250. – par train

Si ces commandes à court terme ne sont pas réalisables pour des raisons d'exploitation, CFF Cargo est en droit d'en refuser l'exécution après examen de la disponibilité.

2.3. Délai de commande spécial

CFF Cargo peut convenir de délais de commande spéciaux pour des transports particuliers (p. ex. commandes mensuelles). Pour les transports prévus les jours fériés et pendant les périodes de vacances, les besoins de transport doivent être annoncés à votre conseiller à la clientèle au plus tard 6 semaines à l'avance. Un aperçu complet d'ensemble des jours fériés et des délais de commande est publié dans le document « CG & annexes au contrat » disponible sur le site Internet de CFF Cargo: <https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html>.

2.4. Annulations et modifications de prestations de transport commandées (délais d'annulation)

Les annulations et les modifications entraînant une nouvelle planification sont soumises à des frais facturés en fonction des délais.

Si les clients demandent une annulation ou une modification après la commande ferme et la clôture de la planification par CFF Cargo avec confirmation du plan de transport, les frais suivants sont facturés en fonction des délais.

Les modifications entraînant une nouvelle planification sont les suivantes:

- ➔ modification du trajet/de la relation;
- ➔ décalage dans le temps (même jour);
- ➔ modification du jour de circulation;
- ➔ modification des paramètres du train (p. ex. wagons, poids, longueur);
- ➔ modification du point de chargement (p. ex. échange).

Toute annulation ou modification suivant la clôture de la planification par CFF Cargo doit être adressée par écrit aux services de CFF Cargo désignés dans le contrat.

Les **délais d'annulation et de modification soumis à des frais** s'appliquent par train, sur la base de la date du transport (24 heures = 1 jour) et du moment où l'information a été communiquée.

Délais	Coûts
Jusqu'au mercredi de la semaine précédente à 12h00	gratuit
Jusqu'à 48 h avant le transport	CHF 2000.– par train
Jusqu'à 24 h avant le transport	CHF 3000.– par train
Moins de 24 h avant le transport	CHF 4000.– par train
Aucune annonce («no show»)	CHF 5000.– par train

2.5. Trains spéciaux

Les trains spéciaux sont des trains pour lesquels les prestations souhaitées diffèrent du contrat en ce qui concerne certains paramètres (poids, longueur, relation). Les coûts supplémentaires correspondants sont facturés séparément conformément au document « Prix et conditions de CFF Cargo SA ».

Les trains spéciaux peuvent uniquement circuler lorsque les capacités nécessaires sont disponibles et que les conditions d'exploitation sont remplies.

2.6. Ordre de transport

L'ordre de transport doit être transmis comme suit à CFF Cargo, au plus tard 90 minutes avant le début des heures de desserte convenues (heure de mise à disposition, d'enlèvement ou de desserte combinée):

- ➔ transmission de l'ordre de transport via CIS-online (logiciel gratuit) ou Edifact (interface informatique spécifique pour le client);
- ➔ l'ordre de transport est disponible sur notre site Internet: <http://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/formulaires.html>.